

**Question écrite N° 3574**

**Un concours d'idées pour les structures d'accueil à la Gruère; et après ?**  
Vincent Wermeille (PCSI)

---

**Réponse du Gouvernement**

---

L'auteur de la question écrite rappelle différentes étapes du dossier d'élaboration du Plan spécial cantonal Gruère, sur lesquelles le Gouvernement ne reviendra pas. Le Gouvernement répond aux questions posées comme il suit:

**1. Peut-il nous informer des démarches entreprises depuis la remise du prix en juin 2021?**

Depuis juin 2021, le Gouvernement jurassien a décidé de baser le futur concept sur le projet lauréat du concours d'idées, ceci pour trois raisons:

1. il n'empiète pas sur du terrain privé ;
2. la quiétude du hameau de La Theurre est préservée;
3. il permet de sécuriser la traversée du hameau et de rendre à terme les aires de stationnement à la nature.

Le développement des infrastructures d'accueil touristique à La Theurre est quant à lui envisagé en deux étapes:

1. la première consiste à assurer les impératifs de protection de l'environnement sur le périmètre de l'étang et ses accès depuis les aires de stationnement actuelles, avec des mesures transitoires durables, qui sont conformes au futur Plan spécial et qui ont été lancées récemment par la commune de Saignelégier;
2. la seconde prévoit un développement plus conséquent dans le secteur de La Theurre, avec un centre d'accueil, dont la réalisation dépendra des possibilités de financement mais qui inclura un train de mesures en matière de mobilité.

Depuis, le comité de pilotage et le Conseil communal de Saignelégier ont été informés d'un projet de Centre d'interprétation des Franches-Montagnes, à Saignelégier, porté par l'Association Identité Franches-Montagnes. Si ce centre se réalise, il ne serait plus judicieux de disposer d'une infrastructure d'accueil spécifique à La Theurre, ceci pour éviter toute redondance. Le Plan spécial tiendra compte de cette éventualité.

Toutefois, vu les contraintes financières en 2022, le Gouvernement jurassien a différé la poursuite des démarches et des études relatives au plan spécial sur l'exercice 2023.

**2. A-t-il l'intention de suivre les recommandations du jury nommé pour le concours d'idées?**

Oui, vu ce qui précède.

**3. Peut-il nous informer du calendrier retenu pour la réalisation des infrastructures d'accueil sur le site de la Gruère, en particulier à La Theurre?**

L'État est chargé d'élaborer un plan spécial complexe, et qui exige encore des études approfondies, notamment en matière d'aménagements routiers et de mobilités. La réalisation des infrastructures d'accueil est conditionnée par l'entrée en vigueur de ce plan, d'une part, le montage et le financement d'un véritable projet, avec un porteur clair, d'autre part, ceci sans oublier la perspective d'un Centre d'interprétation à Saignelégier. Ces démarches prendront encore du temps.

C'est pourquoi des mesures sont actuellement mises en œuvre par la commune de Saignelégier, le Parc naturel régional du Doubs et le Centre nature des Cerlatez, avec le soutien de l'État, pour améliorer le plus rapidement possible les accès menant à l'étang et son pourtour afin de concilier les impératifs de protection du site et la pression touristique.

Delémont, le 14 novembre 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBM', written in a cursive style.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat  
Jean-Baptiste Maître